

Communiqué suite aux annonces du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie du 16 avril.

L'annonce de la prolongation du confinement jusqu'au 19 avril minuit et la mise en place d'un confinement adapté à partir du lundi 20 avril dénote d'une volonté de rouvrir les établissements recevant du jeune public (crèches, garderies et écoles) pour permettre une relance économique du pays. Nous déplorons que les organisations syndicales et les parents d'élève ne furent réunis que pour transmettre des informations sans réelle concertation de ces partenaires sociaux par les autorités compétentes dont le projet de "reprise progressive de l'école" avait été préalablement présentée aux membres du congrès et du gouvernement pour aval.

Ainsi, l'ouverture des établissements scolaires se fera sans attendre la mise en place effective des différents points d'eau et des savons tels que promis, le manque d'anticipation ne permettra pas la mise à disposition des gels hydroalcooliques aux personnels et aux enfants car supposé comme "inutile". Les masques seront distribués en priorité aux personnels de santé (infirmiers-ères scolaires, médecins scolaires et assistants-es sociaux) pour le reste à chacun d'entre nous d'en faire la demande auprès de nos responsables et ce dans la limite des stocks disponibles. Ce dernier point est quelque peu choquant lorsque l'on sait que le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté un arrêté (et publié au JONC dans l'urgence) le lundi 13 avril stipulant que les masques en tissu de catégorie 1 sont destinés à l'usage des professionnels en "contact avec le public".

L'ensemble de la communauté éducative et des usagers de l'école découvrent les différents protocoles de réouverture et de cours post-covid19 à trois jours de la rentrée, ne laissant aucunement le temps à une réflexion et mise en place desdits protocoles dans chacune des structure bien souvent inadaptée à des conditions épidémiques.

C'est encore une sombre balade scolaire que nous vivons donc, où le tempo musical sera à la précipitation et au rendement sans rien présager de bon pour la santé physique et mentale des personnels et des usagers.

Il sera impossible aux chefs d'établissements de garantir la protection sanitaire des personnels et des élèves sans une application rigoureuse des conditions permettant la distanciation sociale et les gestes barrières, même si cette deuxième rentrée se fera par petits groupes. Cette gestion reste problématique lorsqu'une partie de la fratrie restera à la maison aussi bien pour les parents que pour les personnels éducatifs (eux-aussi parents). Les absences pour garde d'enfants et des personnels ayant une santé fragile ou maladie chronique doivent être autorisées et sans

pénalités de la part des employeurs. Rappelons que le risque zéro n'existe pas et que le principe de précaution fait loi.

Par ailleurs, le SNUEP - FSU NC exigera que les objectifs pédagogiques (accompagnement social et psychologique), des enseignements (contenu des programmes, mise en place de la "transformation" et autre réforme de l'école) et des examens certificatifs (dérogations ou suspensions) soient clarifiés au plus vite pour cette période de crise sanitaire et pour l'année scolaire 2020 par extension : il ne s'agirait pas de mettre la pression sur les personnels comme sur les élèves notamment pour les classes diplômantes.

Il est également indispensable pour chaque établissement scolaire de se pencher sérieusement sur l'élaboration et la mise en place du PPMS (Plan Particulier de Mise de Sûreté) et sur la révision du Document Unique des évaluations des risques professionnels avec l'appui des personnels ressources compétentes et des membres du CHS.

Païta, le 16 avril 2020

Les co-secrétaires académiques SNUEP-FSU NC :



Jean-Philippe Raymonde



Boutin Patrick

La secrétaire exécutive SNUEP-FSU NC :



Vanhalle Aurélia